DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
5159, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 2 avril 2023

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 4125
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4210-2022.
Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
Phase 1.
Suivi de la Demande C-RTIEÉ-0016 du RTIEÉ à la Régie d'interpréter et/ou préciser et/ou modifier certains des énoncés de sa décision D-2023-011 quant à certains sujets d'intervention des intervenants et de rendre une ordonnance complémentaire pour requérir qu'HQD réponde à certaines questions.

Chère Consœur,

Le même jour que le dépôt, le 31 mars 2023, de la *« Demande du RTIEÉ à la Régie d'interpréter et/ou préciser et/ou modifier certains des énoncés de sa décision D-2023-011 quant à certains sujets d'intervention des intervenants et de rendre une ordonnance complémentaire pour requérir qu'HQD réponde à certaines questions » C-RTIEÉ-0016*, HQD a déposé sa preuve B-0074, HQD-3, Doc. 2.1 quant à son Plan d'action et échéancier préliminaires pour la stratégie de conversion du réseau des Îles-De-La-Madeleine.

Le RTIEÉ soumet respectueusement que cette nouvelle preuve d'HQD soutient encore davantage les sections 1.3 et 3 de notre Demande susdite. En effet :

- HQD y annonce dorénavant abandonner son projet de raccordement des IDLM au réseau principal. Ceci rend encore plus nécessaires les questions du RTIEÉ demandant que soient scindés les différents tableaux d'HQD qui amalgamaient la prévision du réseau intégré à celles des réseaux autonomes et notamment de connaître les modalités par lesquelles la prévision du réseau de Cap-aux-Meules a été fusionnée à celle du réseau intégré dans ces tableaux.
- HQD y annonce maintenir à ce stade les PUEERA aux IDLM (dont la suppression des volumes avait déjà été amorcée), ce qui rend encore plus nécessaires les questions du RTIEÉ demandant des précisions sur la demande aux IDLM et ces PUEÉRA, ce qui est absolument essentiel à tout « suivi de la stratégie » (aux IDLM), ce qui constitue un des sujets reconnus du RTIEÉ.

Par ailleurs, vu l'importance du contenu de cette nouvelle preuve d'HQD B-0074, HQD-3, Doc. 2.1 - Plan d'action et échéancier préliminaires pour la stratégie de conversion du réseau des Îles-De-La-Madeleine, le RTIEÉ saurait gré à la Régie si celle-ci autorisait les intervenants à **loger une DDR additionnelle à HQD sur cette pièce**.

* * *

Enfin, le RTIEÉ a remarqué ce qui semble être une erreur à la dernière phrase du paragraphe 73 de sa Décision D-2023-011 :

> *La Régie accueille les interventions de l'AHQ-ARQ, de l'AQPER, du GRAME, du ROEÉ et du RTIEÉ sur ce sujet, mais limite leur intervention à questionner le Distributeur sur l'état d'avancement de ces travaux.*

En effet, comme le sujet d'intervention reconnu (au moins quant au RTIEÉ) touche au suivi de la stratégie de tous les réseaux autonomes, il nous semble avec respect que seul le suivi de la stratégie relative aux IDLM devrait être limité à des DDR en Phase 1; **pour les autre réseaux autonomes, les intervenants devraient être autorisés à en traiter dans leur mémoire en Phase 1**.

Corolairement, nous saurions gré à la Régie de **spécifier si le réseau de l'Île d'Entrée fait ou non partie de la Phase 1 ou de la Phase 2** (cette question ayant été ambiguë au Dossier R-4110-2019). Il nous semble qu'il serait plus logique que l'Île d'Entrée fasse partie de la Phase Phase 2 car tôt ou tard il y aura des questions communes aux deux réseaux des IDLM à discuter (PUEÉRA aux IDLM, mesures d'efficacité énergétique, stratégie de communication commune, approvisionnement commun en mazout léger si la centrale de Cap-aux-Meules y est convertie, voire même peut-être un jour un court raccordement entre les deux réseaux des IDLM). Mieux vaut donc garder les deux réseaux ensemble lors de l'examen.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

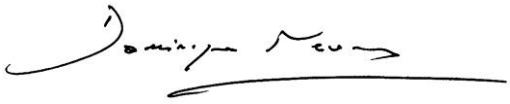

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).